



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du  
JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00  
en visioconférence via StarLeaf**

**OBJET : D20 – Budget primitif 2020 – Budget annexe Transports**

**Date de convocation : ..... 24 avril 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 17**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;  
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 9**

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

**Absents excusés : ..... 3**

Jacques COCQUEREZ, Hénoc CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200430-  
2020\_04\_D20-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 7 mai 2020  
  
Affiché le 7 mai 2020

## Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	13 800,00 €	Subvention équilibre	63 322,00 €
Frais de personnel	46 500,00 €	Produits du service	3 100,00 €
Charges financières	62,00 €		
Amortissements	10 060,00 €	Amortissement subvention	4 000,00 €
<b>Total</b>	<b>70 422,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>70 422,00 €</b>
Investissement			
Remboursement capital	6 230,46 €	Résultat reporté 2019	170,46 €
Amortissement des subventions	4 000,00 €	Amortissement matériel	10 060,00 €
<b>Total</b>	<b>10 230,46 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 230,46 €</b>
<b>Total général</b>	<b>80 652,46€</b>	<b>Total général</b>	<b>80 652,46 €</b>

La Ville a repris, depuis septembre 2019, la compétence transport scolaire ce qui génère sur ce budget des charges supplémentaires et donc une subvention d'équilibre du budget principal en augmentation. En contrepartie, l'attribution de compensation inscrite sur le budget principal Ville, versée par Vals de Saintonge communauté, a été réajustée.

## En fonctionnement

- Les dépenses comprennent les charges à caractère général 13 800 €, les frais de personnel correspondant au salaire du chauffeur du bus pour 46 500 € ; les charges financières pour 62 € et les dotations aux amortissements pour 10 060 €.
- Les recettes se composent du produit des services pour 3 100 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 63 322 €, enfin de l'amortissement des subventions transférées pour 4 000 €.

## En investissement :

- Les dépenses sont composées du remboursement du capital pour 6 230,46 € et des amortissements des subventions transférées pour 4 000 €.
- Les recettes prennent en compte les amortissements pour 10 060 € et la reprise du résultat 2019 pour 170,46 €.

L'encours de la dette s'élève à 12 000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et comprend un emprunt classé selon les critères de la charte GISSLER en 1 : Indice euros - A : Taux fixe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
  - o En dépenses et en recettes 10 230,46 €
  
- **Section de fonctionnement**
  - o En dépenses et en recettes 70 422,00 €

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 3 (Mme Yolande DUCOURNAU en son nom et celui de M. Antoine BORDAS, Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20200430-  
2020\_04\_D20-DE

Accusé de réception Sous-préfecture  
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.